

sujets suivants : formation technique de personnel (résolution 18), assistance aux programmes de recherche sur le terrain et de traitement des données relatives aux noms géographiques dans les services compétents (résolution 27), diffusion des décisions des organismes nationaux (résolution 32) et problème des langues minoritaires (résolution 36).

31. La Conférence a fait sienne la recommandation C, «Principes à appliquer pour le traitement des noms géographiques au bureau», de la résolution 4 de la Conférence de 1967, et elle a modifié, dans le sens indiqué au paragraphe 26 ci-dessus, la recommandation E, «Nomenclatures nationales», de la même résolution.

Rapport sur les travaux de la Commission II

TERMINOLOGIE DE LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES (point 8 de l'ordre du jour)

32. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, la Commission était saisie d'un rapport du Groupe de travail des définitions (E/CONF.61/L.1/Rev.1) et de documents présentés par l'Espagne (E/CONF.61/L.8), le groupe des pays de langue allemande ou néerlandaise (E/CONF.61/L.24) et la France (E/CONF.61/L.67 et Add.1). La Commission a estimé que le document E/CONF.61/L.1/Rev.1 fournissait un ensemble de définitions que l'on pourrait inclure dans le rapport final de la Conférence, et un certain nombre de changements et d'adjonctions ont été suggérés. Afin d'accélérer les travaux, il a été décidé que ces changements et adjonctions devaient être soumis par écrit au Président du Groupe de travail des définitions. Il a été suggéré que, comme la majeure partie du document E/CONF.61/L.1 existait déjà en français, en espagnol et en russe, le glossaire définitif de terminologie technique pourrait être établi dans toutes les langues officielles des Nations Unies. Il a été également suggéré d'élargir la participation au Groupe de travail.

TERMES GÉOGRAPHIQUES (point 10 de l'ordre du jour)

33. La Commission a examiné et discuté en détail la question des termes génériques et de leur inclusion ou omission dans les nomenclatures et les répertoires. L'opportunité d'inclure des termes génériques dans ces nomenclatures et répertoires a été mentionnée; par ailleurs, on a signalé certains cas où il semblait difficile de le faire. Les points *a*, *b*, *c* et *d* de la section B du document présenté par le groupe des pays de langue allemande ou néerlandaise (E/CONF.61/L.26) ont été considérés comme des directives utiles pour la préparation de ces nomenclatures et de ces répertoires.

34. La Commission a proposé que les mots «et des noms géographiques» soient supprimés du libellé du point 10 *a* de l'ordre du jour.

35. La Commission a examiné la traduction des termes génériques et des termes descriptifs d'une langue dans l'autre dans les dictionnaires et dans les glossaires, l'établissement de dictionnaires multilingues de termes génériques et de termes descriptifs, la traduction des

éléments génériques des toponymes d'une langue dans l'autre, notamment dans le cas des détails côtiers et hydrographiques.

36. La question de la révision de la définition du terme «glossaire», telle qu'elle figure dans la recommandation D de la résolution 19 de la première Conférence⁵ a été renvoyée au Groupe de travail des définitions du Groupe d'experts.

37. La Commission a examiné la question de l'utilisation des signes et des symboles, et le terme «choronyme» a été suggéré comme susceptible d'une application plus large que le mot «toponyme».

38. La Commission est convenue que la classification des entités géographiques n'offrait aucun intérêt pratique du point de vue de l'établissement des glossaires.

DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE

39. Sur la recommandation de la Commission II, la Conférence a adopté des résolutions concernant la terminologie technique (résolution 14) et l'uniformité de la présentation des glossaires (résolution 16). Elle a également décidé de modifier le titre du point 10 *a* de son ordre du jour, en supprimant du libellé les mots «et des noms géographiques».

Rapport sur les travaux de la Commission III

SYSTÈMES D'ÉCRITURE (point 11 de l'ordre du jour)

40. La Commission a examiné la question de la transcription de noms esquimaux, dans le cadre du point 11 *b* de l'ordre du jour et en se référant au document présenté par le Canada (E/CONF.61/L.34). Elle a estimé qu'il était souhaitable d'unifier la transcription des noms esquimaux au Canada, au Groënland, en Union des Républiques socialistes soviétiques et aux États-Unis d'Amérique, et d'établir des consultations entre ces pays à cet effet. Il a été pris acte du fait que les mots esquimaux de Groënland avaient déjà été normalisés depuis quelques dizaines d'années.

41. Les participants ont considéré que la transcription phonétique, effectuée par des experts en linguistique, constituait une première étape très utile dans la formation des toponymes d'une langue non écrite, et aussi que ces noms, une fois transcrits de cette manière, tendaient à être normalisés dans les formes de la langue nationale du pays intéressé. Le représentant du Royaume-Uni a attiré l'attention sur les dangers qu'il pourrait y avoir à attacher une trop grande importance aux cartes en tant que documents linguistiques.

42. M.J. Breu (Autriche), président du Groupe de travail pour un système unique de romanisation, a présenté le rapport de ce groupe (E/CONF.61/L.5 et Add.1-18).

43. Après un échange de vues approfondi, la Commission a approuvé les principes généraux suivants pour les méthodes de romanisation :

a) On devrait s'efforcer d'assurer autant que possible une réversibilité systématique;

⁵ *Ibid.*, p. 16.